**Avis Financier**

**Information sur votre support de placement Amundi Equilibre Global Solidaire – N**

|  |
| --- |
| Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France  Adresse postale : Amundi Asset Management- 91-93, boulevard Pasteur - CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - France  Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com  Société par actions Simplifiée au capital de 1 143 615 555 euros - 437 574 452 RCS Paris – Société de Gestion  de Portefeuille agréée par l’AMF (Autorité des Marchés Financiers) n° GP 04000036. |

*A compter du 8 avril 2022, Amundi Equilibre Global Solidaire - N connaitra plusieurs modifications.*

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Amundi **Equilibre Global Solidaire - N géré** par Amundi Asset Management, sont informés de l’ajout de précisions dans la documentation réglementaire du fonds.

* précisions sur la poche obligataire : outre les obligations émises par les Etats de la zone euro notées Investment Grade (de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody’s ou jugées équivalentes par la Société de gestion) la fourchette d’exposition comprise entre 35% et 65% de l’actif net comprend également dans la limite de 20%, les obligations Investment Grade émises par des **émetteurs dits « proxy Etat » (tels que les entités supranationales, les agences et les entreprises publiques) et par des émetteurs privés**.

En plus de cette poche obligataire principale, le fonds peut également recourir, dans la limite de 10% de l’actif net aux titres émis par des émetteurs publics et privés de la zone euro ayant une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poor's ou comprise entre Ba1 et C selon Moody's ou jugées équivalent selon la société de gestion et dans la limite de 10% de l’actif net aux titres émis par des émetteurs privés ou publics de pays hors de la zone euro.

* précision de l’univers d’investissement : dans le cadre de son approche extra-financière en amélioration de note, la note ESG moyenne (Environnement, Social, Gouvernance) du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l’univers d’investissement calculée à travers l’indice composite suivant : **25% MSCI World + 25% Euro Stoxx 50 + 40% FTSE MTS Global + 10% ICE BOFA 1-3 year global corporate index.**

Les autres caractéristiques de votre support de placement demeurent inchangées. Ces changements n’impliquent aucune démarche spécifique de votre part. Ils ne nécessitent pas l’agrément de l’Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les documents règlementaires (document d’information clé pour l’investisseur et règlement) mis à jour seront disponibles dès le 8 avril 2022 sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr), rubrique « Particuliers ».